



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 59 - JUILLET 2013

SOMMAIRE

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Arrêté N °2013203-0001 - Subdélégation de signature donnée à M. Jean- François BLAZY pour rendre exécutoires les rôles d'impôts directs et taxes assimilées.	1
--	---



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE

LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE

L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY

34954 MONTPELLIER CEDEX

Division Stratégie - Contrôle de gestion - Qualité de service

Affaire suivie par : martine GILLES

martine.gilles@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 04 67 15 75 75 ☎ 04 67 15 75 00

Arrêté portant subdélégation de signature

**L'Administratrice Générale des Finances Publiques de classe exceptionnelle,
Directrice Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du
département de l'Hérault**

Vu l'arrêté n° 2013-I-112 du 14 janvier 2013 de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault donnant délégation à mon nom, de rendre exécutoires les rôles d'impôts directs et taxes assimilées ainsi que les titres de recouvrement émis par les États étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement,

Arrête

Subdélégation de signature est donnée à :

Jean-François BLAZY, Administrateur des Finances Publiques Adjoint.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2013

Nadine CHAUVIERE